



OPENBARREAU
BLI· LIEGE
HUY

JUIN
2022

ON CONNAÎT CETTE POLITIQUE,
ELLE N'A JAMAIS
PROUVÉ SON EFFICACITÉ
POUR PRÉPARER L'AVENIR.



SOYEZ PRÉVOYANT...
ET DÈS AUJOURD'HUI,
PENSEZ À DEMAIN.

La Pension Libre Complémentaire (PLCI) est, pour un indépendant, le moyen le plus efficace et le plus avantageux fiscalement pour compléter la pension légale.

En outre, les indépendants sans société peuvent cumuler la PLCI avec la **Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants (CPTI)**; un produit de pension supplémentaire proposé par la Caisse de prévoyance en collaboration avec la Banque Degroof Petercam et Candriam.

CAISSE DE PRÉVOYANCE
des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants



Édito	5	Retour sur la Rentrée solennelle du 19 novembre 2021	26
Le mot du Bâtonnier	6	Jeux sans frontières	30
Littérature et consentement : joindre l'utile à l'agréable ?	8	Perles vecues	33
Interview de Monsieur le Bâtonnier Bernard Ceulemans	12	La résistance citoyenne, une utopie ou un autre monde possible ?	34
Et si on osait parler du harcèlement ?	17	Chronique culinaire #4	37
Cours CAPA une obligation en plein évolution	18	Les partenaires du Barreau de Liège-Huy	38
Le Grand Frère	20		

BARREAU DE
LIÈGE — HUY



Comité de rédaction

RÉDACTRICES EN CHEF
Elisabeth KIEHL et
Mathilde RENTMEISTER

COMITÉ DE RÉDACTION
Eric FRANSSSEN (coordination),
Louisa BOUROUAG, Julie DEPASSE,
François DESSY, Joseph GEORGE,
Benoit HANOT, Sarah LEMMENS,
Pascal MAHAUX, Laura NICOLINI,
Isabelle THOMAS, Eric THERER,
André TIHON, Sarah VAN DE
WIJNGAERT, Charlotte VERBEEK,
Géraldine VERDIN.

AUTEURS DE CE NUMÉRO
Elisabeth KIEHL, Pascal
BERTRAND, Géraldine VERDIN,
Laura NICOLINI, Mathilde
RENTMEISTER, Karim DAOUD,
Julie DEPASSE, François DESSY,
Eric THERER, Jean-Guillaume
MALCHAIR, Benoit HANOT.

Éditeur responsable

Pascal BERTRAND

Place Saint-Lambert 16
4000 Liège
info@barreaudeliege-huy.be
<https://barreaudeliege-huy.be/fr>





**Libérer votre
métier d'avocat**

Nous accompagnons les cabinets d'avocats dans l'amélioration de leur performance organisationnelle au travers de leur transformation digitale.



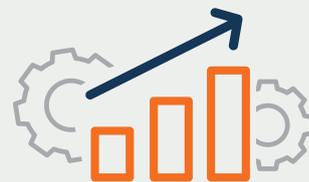
SÉCURITÉ



PRODUCTIVITÉ



FLEXIBILITÉ



PÉRENNITÉ

www.secib.be

info@secib.be | +32 4 277 70 20

Si nous nous laissons l'occasion de changer ?

Sauf si vous faites partie de cette rare frange de la population qui ne fréquente pas les réseaux sociaux, vous avez sûrement déjà eu l'occasion d'être confronté à la notification automatique de curieux «souvenirs».

J'ai ainsi récemment appris qu'il y a douze ans, je m'apprêtais à manger des cannellonis ricotta- épinards, faits maison. Il y a cinq ans, je randonnais dans les bois ... peut-être encore en train de digérer les cannellonis susmentionnés ?

Ne cherchons pas à le cacher : la plupart des publications rappelées à notre bon souvenir ont le don de nous faire sentir idiots.

Aussi, la question mérite d'être posée : aurions-nous changé ? Et plus fondamentalement, nous laissons-nous suffisamment l'occasion de changer ?

La réponse doit sans doute être nuancée.

Ainsi, hors de question de transiger sur certaines valeurs fondamentales. Ce n'est pas demain que vous nous verrez virer notre cuti et voter pour Marine Le Pen, pas plus que nous ne renoncerons à la liberté de penser ce que nous disons. Nous aurons les rides de celles et ceux qui essaient de rire un peu chaque jour, fût-ce à leurs propres blagues.

En revanche, certains ajustements doivent sans doute constamment avoir lieu.

Comme y incitait Nicolas Boileau, «Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage. Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage : Polissez-le sans cesse et le repolissez. Ajoutez quelquefois, et souvent effacez».



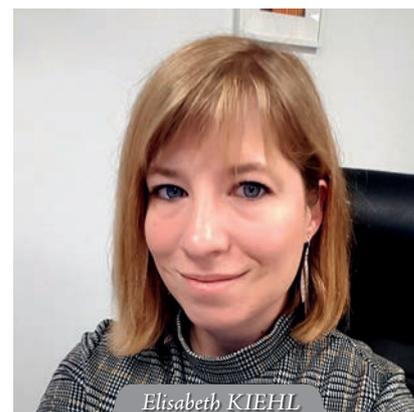
Plus guère de possibilité réelle d'effacement à l'ère numérique mais - je l'espère - la poursuite d'une évolution et d'un cheminement menant vers l'amélioration constante de notre humble production.

L'Open Barreau a ainsi fortement évolué au fil des années, de ses rédacteurs et de ses nombreux contributeurs. Parmi les récents changements, retenons le rapprochement constant avec nos confrères hutois, l'ajout d'un espace consacré à la Conférence Libre du Jeune Barreau de Liège après la suppression de la revue « Sous la robe », de nouvelles illustrations - artisanales - et une chronique culinaire renouvelée.

Durant l'année à venir, je céderai ma place à une nouvelle équipe et au changement.

Pour l'heure, l'équipe et moi-même espérons que ce numéro publié à la fois en format papier et en version numérique vous apportera la volonté de prolonger l'aventure à nos côtés - quelles que soient vos envies de changement !

Elisabeth KIEHL



Elisabeth KIEHL

Les (petits) maux du Bâtonnier

Chères Consoeurs,
Chers Confrères,

On voudrait faire tant, on voudrait faire plus...

Ces derniers mois de Covid et d'incertitudes économiques – elles pèsent aussi par répercussion sur la profession et les avocats – l'on peine à identifier les bonnes nouvelles ou les perspectives d'encouragement. Drôle d'époque! Si l'on peut dire.

Ben oui, c'est qu'on ne rit pas tous les jours. Inquiets voire tétanisés par les échéances, on a parfois l'impression amère de gamberger, de subir, de s'engourdir l'esprit, de renoncer. Comment et vers où avancer? -

Et si, en définitive, la course du temps ne faisait pas si mal les choses?

A tout prendre, n'est-il pas préférable de décider de s'éloigner des nuages et des orages? Et le plus vite serait le mieux. Encore faut-il pour cela profiter des quelques premières éclaircies.

Il n'en manque pas mais pour cela, il faut re-lever la tête, se préparer à enfile, le moment venu, ses joggings ou ses bottines, se mettre en marche, entreprendre de franchir le pont entre le court-termisme de l'actualité morose et le temps long, celui qui offre des perspectives positives de projets et d'avancées.

Tiens, le voilà qui justement arrive ce temps! Un premier temps en tout cas, celui des élections et du renouvellement des organes de l'Ordre, bâtonniers de l'Ordre unifiés et de division, conseillers de l'Ordre. Une simple formalité administrative? Ah bon?!

Voyons les choses autrement et regardons le temps présent, pour la dernière fois.

Evoquons entre autres les difficultés et les contraintes croissantes qui pèsent sur la profession, le malaise des stagiaires et des jeunes avocat.e.s, les difficultés des maîtres de stage, les tensions avec la magistrature, l'exigence permanente de productivité et de performance, parfois au détriment de notre santé ou de l'équilibre de notre vie intérieure, la concurrence avec les autres métiers du droit, la numérisation et la digitalisation à intégrer dans nos pratiques, la paupérisation de la profession, etc.

Il exagère pas un peu le Bâto? Bâto parano? C'est qu'à force d'en voir sous les ors de mon bureau, on finit par se poser ce genre de questions.

Alors certes, il faut nuancer, relativiser et ne pas succomber à la pensée binaire ou simplifiée. Notre excellente oratrice de rentrée nous y conviait déjà.

Mais si tout ne va pas mal, évidemment, il est inutile d'espérer un retour à l'avocature des temps anciens, présentée comme heureuse, en quelque sorte mythifiée par les bustes et les peintures de mes illustres prédécesseurs du 20^e siècle.

OK... et on fait quoi? C'est là que ça commence.

D'abord, prenons la juste mesure des choses. Ce qui se déroule sous nos yeux, ce ne sont pas de simples ajustements de nos pratiques professionnelles et d'organisation de nos cabinets. Il s'agit d'une véritable mutation. Dès lors, nos réflexions et nos propositions de réponses doivent rencontrer de manière rapide et adéquate ce que l'on peut présen-



ter comme un bouleversement ou un basculement. Et comme disait l'autre, le même que le « en même temps » et du « quoi qu'il en coûte » (certains vont penser que je fais une fixette, c'est déjà la troisième fois, pour celles et ceux qui sont attentifs), cela nous oblige ! D'abord d'en finir avec cette idée que l'on subit une sorte de crise permanente indépassable et que l'on n'a pas les moyens du changement. Ensuite de quitter le champ des discussions stériles ou perpétuellement inachevées, de renoncer à cette tendance du repli sur soi pour aborder les questions de principes et ensuite oser l'engagement et la concrétisation, sans renoncer aux valeurs qui fondent et inspirent notre profession parce qu'elles forment le socle commun du serment que nous avons prêté.

En réalité, nous y travaillons à cette transformation de la profession, tous les jours, mais en ordre dispersé, dans le conseil et les commissions de l'ordre, les assemblées générales des bâtonniers, les commissions d'Avocats.be, les organes divers et variés dans lesquels sont représentés les avocat.e.s. Il convient donc de

coordonner tout cela et plus encore de donner du sens et de la vision. C'est notamment l'objet des élections ordinaires à venir, également de rencontrer ce sentiment exprimé par certain.e.s d'être si mal représenté.e.s et si mal écouté.e.s, tout de même paradoxal puisque chacun.e est libre de voter, de présenter sa candidature et de la motiver.

Alors, le verre à moitié vide ou à moitié plein ? Voici revenu le temps des rentrées solennelles des barreaux, joyeuses et fédératrices. Je vois le président de la CLJB, un confrère engagé, sérieux et tout, lever les yeux au ciel et me dire : quelle question, pourquoi à un verre à moitié vide ? Un plein pardi ! Pour le coup, il a raison ! Refaisons donc le monde ! Il n'attend que cela. « Le monde ne s'arrête jamais. Il accélère » (Denis Laferrière). Et puis, « la vie est belle, chic et pas cher » (sic, en hommage à Arno). Roger, un muscadet !

*P. Bertrand
Bâtonnier*



P. BERTRAND



LITTÉRATURE ET CONSENTEMENT : JOINDRE L'UTILE À L'AGRÉABLE ?

Pourquoi aborder ce thème ? Retombant récemment sur une lecture légère, il s'est avéré qu'elle ne l'était pas tant que cela :

Un jour, M^{lle} de La Coste, chaperonnée par sa tante, monta dans une voiture et reprit la route de Paris. Les deux femmes pleuraient à chaude larme. Chaque tour de roue les éloignait de la fortune qu'elles avaient crues tenir, et l'avenir leur paraissait singulièrement sombre. Fort heureusement, le voyage devait leur apporter une douce consolation. Avant Modane, elles furent violées dans la forêt par des brigands... Elles en conservèrent un souvenir ébloui jusqu'à Paris...¹(...)

A la fin du mois d'août, un drame qui couvait depuis longtemps éclata. Il faut dire que les cent soixante mille hommes du camp hantaient les rêves des dames de la ville, qui toutes ou presque, auraient voulu être victimes des délicieuses brutalités d'un canonier ou même d'un fantassin².

Dans une telle acception, on est très loin du viol comme arme de guerre (confer le récent film *L'Empire du silence* de Th. MICHEL relatif aux conflits minant le Congo ou les exactions actuelles en Ukraine).

M. BRETON est un journaliste respectable et certainement de bonne foi en 1965, perdant de vue que toutes les Françaises n'avaient peut-être pas le *tempérament* de Joséphine de Beauharnais.

Il est assez difficile de nier l'existence d'une certaine *culture du viol* dans la littérature.

A ce propos, Roxane Darlot-Harel³ répondait lors d'une interview :

« Tout à fait, et j'irais même jusqu'à dire que le XVIII^e siècle a eu un rôle éminent dans l'histoire de la culture du viol. Dans la littérature libertine de ce siècle, très courue et abondante, en particulier : il s'agit de justifier par tous les moyens les violences que l'on fait aux femmes (une résistance qu'on attribue à l'honneur aristocratique et qui cache un désir nymphomane, des normes de séduction où les femmes sont passives et les hommes actifs, pas de fiabilité accordée à la parole féminine qui refuse l'acte sexuel, des femmes qui seraient par nature menteuses et manipulatrices... et j'en passe). La diffusion des concepts rousseauistes permet un recul de la culture du viol, mais il me semble que si cela se constate dans les représentations sociétales, on ne le voit guère en littérature, avec une certaine homogénéité dans la littérature libertine. » (De la culture du viol dans la littérature libertine du XVIII^e siècle – Roxane Darlot-Harel – En Marges!)

Le site militant [Crêpe Georgette – \(crepegeorgette.com\)](http://crepegeorgette.com) offre un approfondissement des thèmes du consentement. Restons conscients qu'un autre courant que le féminisme existe, telle la professeure de littérature Claude Habid prônant de réapprendre la « mixité » et qui conclut après étude de la galanterie

dans la littérature française : *Même à supposer que les femmes abandonnent à la police le soin de leur protection, à qui pourront-elles céder la tâche de civiliser le désir masculin ? Si le féminisme leur promet un monde où tous les hommes seront spontanément humains à leur égard, ce féminisme ment⁴.*

En fin de compte, la littérature peut-elle favoriser la prise de conscience d'une nécessité de consentement éclairé ?

Vous aurez déjà remarqué le succès de livres dont le fond n'est autre que la vie privée des auteurs et qui présentent un caractère divertissant (par exemple les livres d'Edouard Louis, de Justine Levy, de Frédéric Beigbeder en grande partie).

A ce propos on peut penser : *« MOI, JE : Dans une période où la société est publicitaire, c'est-à-dire fondée sur le scandale au lieu de la réflexion, le moi sert de déclencheur. Rien n'est plus facile : tout moi exposé choque une coutume. De là ces écrivains de livres qui sont des phénomènes de foire : la femme racontant ses fausses couches, l'homme débitant ses maladies. Et la coutume, dont c'est la nature, se scandalise ; les réactionnaires aboient ; l'écrivain fait une danse de plaisir devant la cage où, s'étranglant, ils tirent sur leur laisse ; il devient célèbre ; quelques mois plus tard, il est remplacé par un autre phénomène de foire. (...) »⁵.*

Cependant certains livrent apportent une pierre à l'édifice, tels les très

1 Guy BRETON, *Histoires d'amour de l'Histoire de France, Napoléon et les femmes*, Paris, Press Pocket, 1965, page 216

2 Guy BRETON, *Histoires d'amour de l'Histoire de France, Napoléon et les femmes*, Paris, Press Pocket, 1965, page 223

3 *En marges!*, la revue en ligne fondée en 2018 par Juliette Lancel, spécialiste de l'histoire des rêves, des genres et des sexualités, explore l'intime et ses enjeux politiques *via* les sciences humaines et les arts. Le slogan « *L'intime est politique* » et le logo « anarchoclitordien » donnent le ton. <https://enmarges.fr>

4 Claude HABIB, *Galanterie française*, 2006, Gallimard, p. 426

5 Ch. Dantzig, *Dictionnaire égoïste de la littérature française*, Le livre de poche, p. 640



commentés *Le Consentement* de Vanessa Spingora⁶, (Grasset, 2019) et *La Familia grande* de Camille Kouchner, (Seuil 2021). La raison de leur succès ? La médiatisation et le niveau social élevé des protagonistes, peut-être ?

Après ses deux premiers romans « L'inceste » (1999) et « Une semaine de vacances » (2012), Christine Angot signe un troisième récit sur les épisodes de viols subis par son père. Pour Arnaud Viviant⁷, « ce livre

redonne toute sa vérité au talent d'écrivain de Christine Angot » AV : « *Ce n'est pas Christine Angot qui a changé. Elle n'a absolument pas changé de style. Elle écrit toujours comme elle a toujours écrit. Ce qui est différent aujourd'hui avec ce livre, c'est qu'il montre au contraire que c'est nous qui avons changé, la société a changé, surtout avec le livre de Camille Kouchner. (...) Il faut voir que, depuis 'L'inceste' (1999), depuis plus de 20 ans, Christine Angot, parmi*

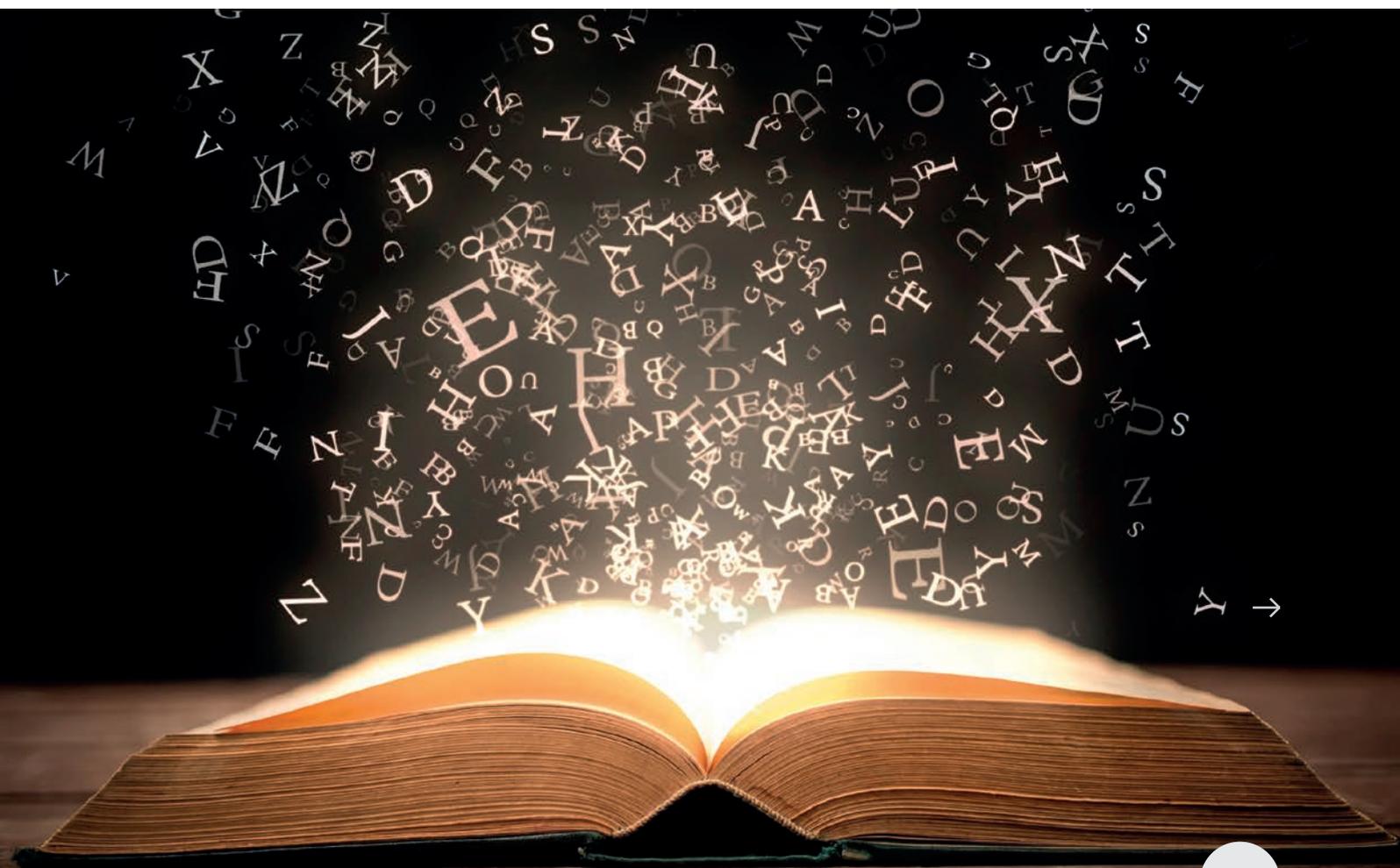
tous les écrivains contemporains, est celle qui a subi le plus grand mépris de la critique littéraire. Ce livre n'aura pas du tout le même accueil que les autres car la société n'est plus la même. Je me souviens de critiques littéraires qui disaient même qu'elle avait inventé cet inceste, puisqu'elle fait de l'autofiction.

De Karine TUIL, auteure du roman *Les Choses Humaines*⁸ (porté à l'écran par Yvan ATTAL en 2021), on entend la critique d'opportunisme ; elle sur-

6 Il y a du chemin encore puisque Vanessa Spingora ne répondait pas seulement à Gabriel MATZNEFF mais aussi à tous ceux qui lui avaient offert une tribune (Apostrophe...).

7 « Voyage dans l'est » de Christine Angot : « l'évènement de la rentrée » selon Le Masque & la Plume (franceinter.fr)

8 Éditions Gallimard, coll. « Blanche », 2019



INNOVATING LEGAL MARKETS



Powered by
KNOPS Publishing

 **KnopsBooks.com**

 **KnopsEdu.be**

 **Advocatennet.be**

 **Avocatsnet.be**

 **Knowlex.io**

 **Jubel.be**

ferait sur la vague de thèmes à la mode⁹. Rappelons qu'elle s'inspire d'une histoire vraie (étudiante accusant un étudiant de viol lors d'une soirée sur le campus de Standford). Yvan ATTAL est critiqué aussi dans sa communication autour de son film, mais il ouvre le débat sur le consentement.

Qu'en est-il des jeunes adolescents ?

Claire Castillon (qui fut brièvement la compagne de... Patrick Poivre d'Arvor, le monde est petit) dans son roman jeunesse « *Les Longueurs* »¹⁰, tente de les aider.

Comme le relève le Soir, « *Claire Castillon veut croire que Les Longueurs peut aider à prévenir, alerter, repérer les signaux, protéger. Que l'issue, finalement pleine d'espoir, du roman peut convaincre les ados de parler ensemble, de s'entraider, épaulés par des adultes qui peuvent aussi être des alliés. (...) Reste à savoir si ce sujet, d'utilité publique, attirera le jeune public lambda. Spécialiste jeunesse à la librairie Filigranes, Elise Larpent se montre plutôt sceptique : 'Les ados n'ont pas du tout envie de ça en ce moment', nous affirme la libraire. 'Depuis deux ans, avec la pandémie, ils veulent du fantastique. Il y a un décalage entre ce que proposent les maisons d'édition, qui sortent de plus en plus de livres sur cette thématique, et ce dont les jeunes ont visiblement besoin. Ce sujet manquait très certainement dans la littérature jeunesse, mais ce n'est pas forcément le bon moment pour proposer cela aux ados. On est face à un public fragilisé qui utilise, en ce moment, les livres pour s'échapper.' »¹¹*

La littérature ne peut pas tout, mais elle a eu incontestablement une influence.

Cette actualité coïncide d'ailleurs avec l'adoption de la réforme du

droit pénal sexuel en commission de la Chambre le 18 mars 2022.

Incontestablement, le consentement est reconnu comme une notion centrale puisqu'il est maintenant défini :

Art. 417/5 (nouveau) *La définition du consentement en matière de droit à l'autodétermination sexuelle. Le consentement suppose que celui-ci a été donné librement. Ceci est apprécié au regard des circonstances de l'affaire. Le consentement ne peut pas être déduit de la simple absence de résistance de la victime. Le consentement peut être retiré à tout moment avant ou pendant l'acte à caractère sexuel. En tout état de cause, il n'y a pas de consentement si l'acte à caractère sexuel résulte d'une agression, d'une menace, de violence, d'une surprise, d'une ruse, ou d'un autre comportement punissable. Il n'y a pas davantage de consentement lorsque l'acte à caractère sexuel a été commis au préjudice d'une personne en situation de vulnérabilité due à un état d'inconscience, de sommeil, de peur, à l'influence de l'alcool, de stupéfiants, de substances psychotropes ou de toute autre substance ayant un effet similaire, à une maladie ou à une infirmité ou une déficience physique ou mentale, altérant le libre arbitre.*

Art. 417/6 (nouveau) *Les restrictions à la faculté de consentir du mineur.*



G. VERDIN



§ 1^{er}. Sous réserve du paragraphe 2, un mineur qui n'a pas atteint l'âge de seize ans accomplis n'est pas réputé avoir la possibilité d'exprimer librement son consentement. § 2. Un mineur qui a atteint l'âge de quatorze ans accomplis mais pas l'âge de seize ans accomplis, peut consentir librement si la différence d'âge avec l'autre personne n'est pas supérieure à deux ans. § 3. Un mineur n'est jamais réputé avoir la possibilité d'exprimer librement son consentement si : 1^o l'auteur est un parent ou un allié en ligne directe ascendante, ou un adoptant, ou un parent ou un allié en ligne collatérale jusqu'au troisième degré, ou toute autre personne qui occupe une position similaire au sein de la famille, ou toute personne cohabitant habituellement ou occasionnellement avec le mineur et qui a autorité sur lui, ou si 2^o l'acte a été rendu possible en raison, dans le chef de l'auteur, d'une position reconnue de confiance, d'autorité ou d'influence sur le mineur.

(DOC 55 2141/001 231 CHAMBRE 3^e SESSION DE LA 55^e LÉGISLATURE 2020-2021).

⁹ Pourquoi « Les Choses humaines » de Karine Tuil a-t-il suscité tant de passion au « Masque & la Plume » ? (franceinter.fr)

¹⁰ *Les Longueurs*. Paris : Gallimard jeunesse, coll. « Scripto », 01/2022, 185 p.

¹¹ Aborder l'inceste dans les œuvres pour enfants: tabou, mais crucial - Le Soir

INTERVIEW DE MONSIEUR LE BÂTONNIER BERNARD CEULEMANS

Monsieur le Bâtonnier Bernard Ceulemans est le premier Bâtonnier du barreau de Liège-Huy et le moins que l'on puisse dire c'est que ce mandat n'a pas été de tout repos. Ni le corona, ni le rapprochement, ni les inondations n'auront eu raison de sa ténacité.

C'est avec grand plaisir que l'Open Barreau a souhaité le rencontrer.

Laura Nicolini : Monsieur le Bâtonnier, quel bilan tirez-vous de vos deux années au Bâtonnat, dont l'une à la tête de Liège-Huy ?

Bernard Ceulemans : Deux années exceptionnelles! Deux événements majeurs! Je vous parle, d'une part, d'un virus nommé «la covid» qui a bousculé la terre entière et, d'autre part, les avocats ne renonçant jamais, du rapprochement des barreaux de Liège et de Huy.

Tandis qu'avec le premier – le virus s'entend – nous prenions nos distances sociales, avec le deuxième, nous exécutions, les barreaux de Liège et de Huy, un pas de deux en bulle. Les avocats aiment les paradoxes.

Il est vrai qu'une bulle à deux était autorisée à ce moment-là.

Après six années de travaux, nous pouvons nous féliciter d'avoir signé un protocole d'accord entre les barreaux de Liège et de Huy le 7 juillet 2020. Le nouveau Barreau de Liège-Huy est alors né dans l'intérêt de tous ses membres.

J'ai pu compter durant ces deux dernières années judiciaires sur des conseillers de l'Ordre dont la compétence était l'égal de leurs qualités humaines...

Alors oui, nonobstant les embûches liées à la Covid 19, nous obligeant à recourir à des visio-conférences et à

changer notre manière de travailler, je crois que notre barreau peut être fier de son adaptation face à une situation inédite. Je n'ai fait qu'orchestrer une symphonie difficile mais avec des résultats positifs qui permettront au nouveau barreau de Liège-Huy d'aller plus loin au service de nos confrères.

L.N. : Quel est, selon vous, le plus grand défi que vous avez dû relever durant votre mandat ? Rien ne vous a été épargné...

B.C. : 2020 a été une année très compliquée pour tous! Nos vies privée et professionnelle ont été tellement bouleversées.

Nous avons dû lutter contre un virus qui a paralysé la majeure partie de la planète terre, qui a mis en péril des vies humaines, nos relations sociales et notre activité professionnelle.

Le barreau a dû assimiler, dans l'urgence, un nombre incalculable d'ordonnances coronavirus, le ministre de la justice ayant estimé inutile une uniformisation des pratiques dans les différentes juridictions du royaume et délaissant ainsi chaque chef de corps à son triste sort. À défaut de nous avoir offert les moyens quand nous les réclamions, il nous a proposé ses pots-pourris.



Bernard CEULEMANS

Dès le premier jour du confinement, le barreau s'est organisé pour assurer les désignations BAJ dans les situations d'urgence même parfois en présentiel, et des permanences téléphoniques ont pu être assurées au quotidien avec une reprise progressive des permanences en présentiel dès le début du déconfinement avec toutes les précautions sanitaires indispensables au bon fonctionnement de celles-ci. Le barreau a démontré que même dans l'adversité, il pouvait offrir un service de qualité aux justiciables. Toujours avec le bureau d'aide juridique, des permanences de deuxième ligne en allant davantage vers le justiciable ont été aménagées.

Nous avons mis en place avec la Ville de Liège un service de permanence de première ligne pour les commerçants et indépendants liégeois; en concertation avec le tribunal de l'entreprise de Liège, la chambre de commerce et d'industrie de Liège et notre barreau, il y a eu une volonté de promouvoir la demande de désignation d'un médiateur d'entreprise au sens de l'article XX.36 du code de droit économique.

J'ai pu compter sur un conseil de l'Ordre qui s'est montré très réactif face à cette crise et qui a su s'adapter à celle-ci pour que le barreau continue à fonctionner et ce, dans l'intérêt de tous et au profit de tous. Ainsi, nous avons pu innover, parfois assurer, protéger quand c'était nécessaire la profession. L'investissement de chacun de ses membres était à la hauteur de la tâche qui l'attendait.

J'ai aussi une reconnaissance toute particulière pour le personnel de l'Ordre qui s'est investi sans compter jour après jour afin de rendre un service de grande qualité au profit de tous les membres du barreau.

Merci également, on ne le dit pas assez, au nom du barreau, à l'en-



semble des acteurs judiciaires qui, chacun dans son rôle, ont dû imaginer, improviser des solutions pour s'adapter sans cesse aux nouvelles conditions imposées par la crise sanitaire afin que la machine judiciaire puisse continuer à tourner dans l'intérêt de la société, des justiciables. Il y a bien eu quelques fois des oppositions dans le chef de ceux-ci mais celles-ci résultent très souvent d'une incompréhension et/ou d'une absence de connaissance des contraintes auxquelles les différents acteurs ont été confrontés. Il faut rappeler à cet égard que la justice d'aujourd'hui ne dispose plus des moyens suffisants pour fonctionner correctement (manque de personnel dans les greffes, manque de magistrats, équipements informatiques trop souvent dépassés...).

La crise que nous avons traversée, nous a contraints à utiliser les nouvelles technologies en les apprivoisant pour certains et en les découvrant pour d'autres; qui aurait pu croire au début de l'année 2020 que la plupart de nos réunions allait se tenir en visioconférence dès la mi-mars? Qui aurait pu prédire que nous allions déposer nos conclusions, requêtes, dossier de pièces presque exclusivement par la voie digitale, via notamment la DPA? Qui aurait pu imaginer que certaines audiences allaient se tenir par visioconférence aussi? Qui aurait pu concevoir que les dossiers « papier » en vue de la comparution devant la chambre des mises en accusation près la cour d'appel de Liège ne seraient plus consultables tant pour les magistrats que pour les avocats?

Non, tout n'a pas été parfait. Mais, en tout cas, nous avons pu continuer à travailler. Il nous faut maintenant, après ce coup d'accélérateur, nous attacher à améliorer l'outil.

Les effets de la crise sanitaire devront rester un accélérateur de la transformation du monde judiciaire et de la profession d'avocat s'immergeant davantage dans la révolution digitale, en améliorant l'outil technologique.

Prenons qu'un exemple : est-il encore justifié que les avocats doivent se rendre dans des greffes exigus pour consulter des dossiers répressifs par la voie électronique? Pourquoi ne pourraient-ils pas les consulter directement depuis leur bureau?

Cette crise a généré des initiatives sur le plan informatique qui méritent d'être encouragées et amplifiées mais pas à n'importe quel prix!

Si le développement des visioconférences en vue de la suppression de déplacement inutile pour des audiences purement organisationnelles peut s'envisager, nous ne pouvons renoncer à la nécessité de la comparution à l'audience du justiciable qui place ainsi toujours la justice du côté du monde vécu. Le programmé ne remplacera jamais l'expérience en matière de justice.

Le dossier virtuel de la procédure ne peut être un motif justifiant le recours systématique à la procédure écrite.

Il est aussi grand temps que l'accès en ligne depuis le cabinet de l'avocat aux dossiers visant tant les procédures civiles que pénales soit donné aux conseils des parties.

Quant à la transmission des décisions rendues sur le pied de l'article 792 du code judiciaire, nous ne pouvons que nous réjouir que la notification de la décision par la voie électronique se généralise, pour autant que le greffe soit suffisamment informatisé, équipé et dispose de personnel en nombre suffisant. Bref, que le ministre de la Justice réponde aux besoins du monde judiciaire du 21^e siècle et non celui du 19^e siècle que le ministre et

ses prédécesseurs semblent avoir toutes les peines à quitter.

Je crois pouvoir dire que nous avons relevé le défi durant ces deux dernières années de poursuivre notre mission d'un service de qualité, proche des justiciables, qui honore notre barreau.

L.N. : Un des sujets vous tenant particulièrement à cœur est la sauvegarde du secret professionnel et la défense de l'avocat face aux atteintes (voir attaques) de plus en plus nombreuses et virulentes à ce secret.

B.C. : Certaines pratiques judiciaires malheureusement de plus en plus fréquentes laissent penser que le secret professionnel de l'avocat n'est plus capital, de même que son indépendance.

Sont-elles des signes de l'entrée dans la nouvelle ère juridique?

Les avocats sont de plus en plus souvent mis en cause dans le cadre d'enquêtes menées dans les sections Ecofin. Dans le cadre de faillites ou de P.R.J., les conseils sont fréquemment entendus comme témoins, voire comme suspects.

L'indépendance de l'avocat est menacée si la confusion s'installe entre lui et son client. C'est une évidence qu'être avocat ne permet pas de commettre des infractions ou d'en être coauteurs, mais l'amalgame est inadmissible.

Les relations entretenues entre le client inculpé et son conseil doivent rester couvertes par le secret professionnel; la relation de confiance entre le client et son avocat ne peut être établie et maintenue que si le justiciable a la garantie que ce qu'il confiera à son avocat ne sera pas divulgué par celui-ci.





Il fallait réagir face à cette situation! Le barreau de Liège-Huy a proposé que la prohibition de certaines dérives serve de thème pour la journée européenne de l'avocat et il a été entendu puisque le Conseil des barreaux européens qui représente les barreaux de quarante-cinq pays, soit plus d'un million d'avocats européens, a fixé le cadre de cette journée avec le titre : « Pas de justice sans avocats indépendants ».

Cette manifestation s'est tenue le 27 octobre 2021 dans un lieu hautement symbolique... au Sénat; elle a été organisée conjointement par Avocats.be, l'OVB et le barreau de cassation. Notre barreau a apporté tout son appui pour contribuer à la réussite de cette manifestation et dénoncé la situation notamment auprès de la société civile, du monde politique et des journalistes.

Je gage que mes successeurs partageront ma vision de l'indépendance de l'avocat et qu'ils veilleront au respect de son corollaire, « le secret professionnel ». Je fais tout aussi confiance aux avocats eux-mêmes qui ont, pour la plupart, ancré en eux ces valeurs liées à notre profession.

L.N. : Quels sont les défis auxquels vos successeurs vont devoir faire face, selon vous ?

B.C. : Et si la Justice n'était plus essentielle ?

Les mesures prises ces dernières années par le monde politique mettent la justice qui est normalement le troisième pouvoir de l'Etat, sous la tutelle de l'exécutif. Je l'ai dénoncé dès mon entrée en fonction lors de la rentrée judiciaire des cours d'appel et du travail de Liège le 2 septembre 2019.

Non seulement la justice n'apparaît plus comme essentielle mais l'essentiel de la justice est déliquescant.

En ébranlant ainsi le principe de la démocratie et de l'Etat de droit, la justice n'est plus considérée comme essentielle mais superflue.

Fort heureusement, des actions et des manifestations entreprises par les magistrats sous le thème « l'Etat de droit, j'y crois! » ont été menées conjointement par les barreaux et magistrats.

Elles portent notamment sur une justice accessible à tous, un respect des cadres pour les magistrats, greffiers et personnel des greffes et parquets dans toutes les juridictions et tous les parquets du pays, une autonomie de gestion du pouvoir judiciaire garantissant son indépendance, des bâtiments judiciaires en bon état, un système informatique performant et intégré permettant une communication entre les différents acteurs de la justice, un service public ne répondant plus à la seule logique du chiffre mais respectant les droits fondamentaux d'un Etat démocratique...

Compliciter l'accès à la justice, c'est rendre celle-ci inaccessible jusqu'à ce qu'elle en devienne superflue.

Monsieur Le Bâtonnier Michel Franchimont rappelait souvent que : « l'avocat est un homme de proximité. Proche de nos clients, nous faisons avec chacun un bout de chemin, et parfois un long chemin. Nous sommes souvent témoins de leurs difficultés, compagnons de leurs souffrances et du malheur ».

Il ne sera peut-être plus possible à l'avenir pour l'avocat de faire ce parcours avec son client...

Une justice efficace et indépendante de l'exécutif est un outil indispensable à la cohésion sociale et à l'équilibre des institutions. Les barreaux poursuivent leur action en ce sens, parce que...

Oui, la justice est essentielle.

Oui, il est essentiel qu'un réel budget soit affecté à la justice pour qu'elle puisse remplir ses missions fondamentales au bénéfice des justiciables.

Le barreau doit encore se professionnaliser davantage pour faire face aux nouveaux défis de la profession et l'ensemble des membres des commissions y contribue grandement par son travail.

Je profite également de cet instant pour remercier les quarante-huit commissions actives au sein du barreau de Liège-Huy; ils sont à peu près deux cent nonante membres à composer celles-ci. Je tiens à féliciter la réactivité de nos amis hutois qui ont intégré de nombreuses commissions et participé activement à leurs travaux.

La crise sanitaire nous aura encore davantage ouvert les yeux sur la nécessaire digitalisation de la justice; à nous de transformer cette difficulté en une opportunité!

La profession d'avocat n'est pas à sa première mutation; les technologies évoluent très vite.

Profitons de cette crise pour les apprivoiser encore davantage et qu'elles puissent faire totalement partie de notre quotidien professionnel. C'est d'autant plus primordial que nous allons être amenés à rivaliser de plus en plus avec l'intelligence artificielle.

Cette crise nous permet de repenser notre métier et son mode de fonctionnement. Je suis convaincu que la visioconférence et le télétravail feront désormais partie de notre environnement professionnel.

Cependant, le digital doit tenir compte du facteur humain qui doit rester au centre de nos préoccupations.



Je pense que nous ne pouvons pas renoncer à la nécessité de la comparution à l'audience du justiciable qui place ainsi toujours la justice du côté du monde vécu. Les avocats doivent continuer à occuper les salles d'audience. Les visioconférences ont montré leur limite surtout quand le nombre d'intervenants est important.

Le programmé ne remplacera jamais l'expérience et les émotions lorsqu'un dossier est plaidé à la barre; cela étant, nous devons nous saisir des outils informatiques mis à notre disposition pour bénéficier de gains de temps, obtenir des économies d'énergie et de mobilité pour toute une série de tâches à faible valeur ajoutée avec pour objectif de rendre un service de qualité à nos clients, aux justiciables.

Les avancées technologiques ne feront pas faire de miracles : les robots ne pourront remplacer les professionnels du droit; tout comme l'acte de juger, la mise en place d'un système de défense pour son client ne pourra être dictée par une intelligence artificielle. L'artificiel, aussi intelligent soit-il, ne peut faire preuve d'imagination, d'intuition, d'innovation, de créativité... lesquelles restent

l'apanage du professionnel du droit, de l'avocat et de l'être humain.

Nous devons absorber les progrès technologiques pour optimiser les services que nous rendons à nos clients. C'est en étant toujours plus professionnels et compétitifs sur le marché « du droit » que nous assurerons la pérennité de la profession d'avocat.

Selon Théodore Levitt, « le futur appartient à ceux qui voient les possibilités avant qu'elles ne deviennent évidentes ». Soyons davantage entreprenants et créatifs! Plus que jamais, le droit a besoin de l'intelligence humaine pour poursuivre son évolution.

Ensemble, nous pouvons y arriver.

Je ne pense pas que nous soyons à ce point si différents et trop individualistes pour qu'il ne soit possible d'unir nos forces et défendre notre profession, qui en a plus que besoin.

Notre force passera aussi par cet avenir pluraliste.

Je pense que l'avenir de notre profession n'est pas aussi gris que l'on veut bien le dire, pour autant que l'on admette que le monde moderne évo-

lue sans cesse et qu'il faut accepter de s'y adapter en permanence; nous avons ainsi la chance de rester jeune d'esprit perpétuellement...

Je suis heureux qu'il y ait encore un tel engagement de jeunes pour la profession d'avocat. Je dirais même : quelle chance d'entrer dans la profession à un moment où tout est possible!

La société évolue, la roue tourne, les machines ne rêvent toujours pas. L'avocat n'est pas un rêve, n'est pas un mythe mais une réalité. Je souhaite avec vous rester un défenseur de cette réalité et relever ce défi!

L.N. : Nous arrivons tout doucement à l'anniversaire des deux ans du rapprochement entre Liège et Huy. Nous sommes donc à mi-chemin de la fusion totale des deux divisions. Pour ceux qui seraient encore dubitatifs quant à la plus-value de ce rapprochement, quels sont les avantages ?

B.C. : Je remercie tout d'abord tous ceux qui s'investissent dans le développement du nouveau barreau de Liège-Huy; comme je l'ai dit déjà, cette union est une source d'opportu-





tunité; nous avons tout à apprendre de l'autre.

Prenons le meilleur de nos deux anciens barreaux pour être encore plus performants au service des avocats, des justiciables. C'est en unissant nos forces que nous pourrons être plus forts dans l'intérêt de tous.

Réforme ne signifie pas non plus révolution; évoluer nécessite de tous une remise en question régulière de nos modes de fonctionnement.

C'est l'occasion de s'interroger sur nos modes de fonctionnement : quel est le fondement de telle règle interne, propre à chacun des anciens barreaux? Quel est le but poursuivi? Quelles sont les améliorations envisageables?

Je suis convaincu que le regroupement des ordres est une nécessité, un des socles d'une réforme en profondeur des structures. Les barreaux doivent parler d'une seule voix, s'unifier pour assurer notamment la défense des valeurs de notre profession et l'accès à la justice, pour œuvrer au maintien du monopole de la plaidoirie et à la mobilité des magistrats, pour se professionnaliser encore davantage; à défaut, nous deviendrons les parents pauvres des professions juridiques.

Parler en ordre dispersé n'a jamais été un critère de maturité et professionnalisme.

Je suis ravi que les anciens barreaux de Liège et de Huy aient voté la création de notre nouveau barreau de Liège-Huy en considérant que la mutation du paysage judiciaire et de la demande des services d'avocats justifiaient la recherche de nouvelles identités et solidarités professionnelles, prônant la nécessité d'un barreau plus intégré sur le plan provincial, créant ainsi un nouveau paysage plus uniforme,

veillant spécialement, dans l'intérêt des justiciables et des avocats, à œuvrer au maintien des lieux de plaidoiries, des lieux de justice et des services de justice de proximité, ainsi qu'à la mobilité des magistrats, spécialisés ou non, au respect et à la représentativité des avocats des diverses divisions de l'arrondissement et à la conservation d'une identité au sein de chaque division par le biais d'organes appropriés.

Tous les travaux entrepris jusqu'alors me confortent dans cette idée. Nous avons notamment créé des économies d'échelle dans l'intérêt de tous les membres du barreau. Et ce n'est pas fini bien sûr, mais soyez certains que toutes les initiatives et améliorations n'ont qu'un seul but : toujours tendre à un service de qualité au profit des justiciables en s'adaptant aux nouvelles réalités!

Bernard Ceulemans

*Interview réalisée par
Laura Nicolini*



Laura NICOLINI

ET SI ON OSAIT PARLER DU HARCÈLEMENT ?

- | Non, être harcelé n'arrive pas qu'aux autres.
- | Non, le harcèlement n'est pas absent du métier de l'avocature.
- | Non, nous ne pouvons plus tout accepter.
- | Oui, nous avons le droit d'en parler!

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale d'AVOCATS.BE a adopté une Charte en matière de lutte contre le harcèlement. Cette charte met en place une cellule d'écoute, la Cellule des Avocats Contre le Harcèlement (en abrégé CACH), composée d'avocats des divers barreaux francophones mais également d'un psychologue.

La CACH a pour mission d'entamer et de poursuivre la réflexion sur les questions liées au harcèlement mais également sur les moyens à mettre en œuvre pour lutter contre le harcèlement au sein de nos barreaux francophones.

Le Barreau de Liège-Huy a également mis en place une cellule locale intitulée « cellule anti-harcèlement du Barreau de Liège-Huy ». Cette cellule est composée de deux accompa-

gnants nécessairement membres de la CACH et de deux membres du Conseil de l'Ordre.

Chacune des cellules peut être saisie de manière anonyme et travaille en toute confidentialité.

Pour contacter la CACH :

- > Par email : ecoute@avocat.be
- > Par téléphone : 0473/17.00.91

Pour contacter la Cellule anti-harcèlement du Barreau de Liège-Huy :

- > Par email : ecoute@barreaudeliège-huy.be

En matière de harcèlement, le silence tue. Alors, victime ou témoin, n'hésitez plus et contactez-nous.

Mathilde RENTMEISTER



Mathilde RENTMEISTER

COURS CAPA

UNE OBLIGATION EN PLEIN ÉVOLUTION

Et si nous parlions du Certificat d'Appétitude à la Profession d'Avocat ?

Les cours CAPA, c'est, avant toute chose, la preuve de l'engagement au profit de la profession de nombreux confrères.

Il convient dès lors de remercier ces confrères pour le temps consacré à la préparation des cours mais également à ceux-ci, soit le vendredi soit le samedi, la journée durant.

Une réforme importante est intervenue, il y a de cela trois années, par un règlement du 29 avril 2019 entré en vigueur le 1^{er} septembre de la même année.

Cette réforme est appelée à connaître des évolutions, au vu des retours tant des stagiaires que des professeurs.

A l'heure actuelle, les cours CAPA, visés par les articles 3.14 à 3.19 du Code de déontologie et les obligations peuvent être résumées comme suit :

1. En première année de stage :
 - a. Suivi du cycle de cours pour une durée de 84h sur les matières suivantes :
 1. Déontologie (16h)
 2. Procédure civile (16h)
 3. Procédure pénale (16h)
 4. Procédure administrative (16h)
 5. Aide juridique (8)
 6. Organisation de cabinet et prévention du blanchiment (8h)
 7. MARC (8h)
 8. Outils informatiques à disposition des avocats (4h)
 - b. Présentation et réussite d'examens écrits pour les cours 1 à 6.

2. En deuxième année de stage :
 - a. Suivi de cours obligatoires :
 1. Déontologie (12h) - remplacé par un séminaire de déontologie
 2. Droit européen (12h)
 - b. Suivi de 24h minimum de cours à option
 - c. Suivi de minimum 4 jours de séminaires :
 1. Séminaire résidentiel de déontologie (3j)
 2. Séminaire de communication (2j)
 3. Séminaire sur l'innovation (2j)

Suite à cette réforme, des syllabi communs ont été mis à disposition de l'ensemble des stagiaires des Centres de Formation Professionnelle.

Cette uniformisation de l'apprentissage a entraîné le passage à l'écrit pour les examens.

Une réflexion est actuellement en cours suite à cette réforme et aux adaptations qui seraient peut-être nécessaires.

Le Centre de Formation Professionnelle des Barreaux de Liège-Huy, Verviers et Eupen a, quant à lui, décidé de faire évoluer l'enseignement des cours CAPA dès l'année 2022-2023.



Karim DAOUD

Il apparaît de plus en plus clair que les stagiaires, fraîchement sortis des bancs de l'université, doivent être soumis à des cours pratiques et non des cours ex-cathedra.

Autant que faire se peut, les cours CAPA seront donc bien plus axés sur la pratique et la mise en situation au travers de CASUS à partir de la prochaine session de cours.

Le séminaire de déontologie, fixé ces 20, 21 et 22 avril 2022, a par ailleurs servi de laboratoire pour cette évolution.

Les stagiaires ont été soumis soit à des jeux de rôles dans le cadre de l'application de casus (un stagiaire devant notamment prendre la place du Bâtonnier et trancher la problématique qui lui est soumise), soit à des travaux de groupe pour présenter une solution à un casus en matière de juste cause ou de responsabilité par exemple.

Cette mutation n'est possible, une nouvelle fois, que par la bonne volonté des confrères en charge des cours.

Les cours de deuxième année, nouveauté également de la réforme, ont été donnés pour la première fois cette année (avec un an de retard en raison de la pandémie).

L'aspect pratique est de nouveau mis en avant et les confrères ont abattu un travail important pour créer de toute pièce ces nouveaux cours, il faut également le souligner et les en remercier.

Il est évident que les cours CAPA n'ont pas bonne presse... les stagiaires aimeraient profiter autrement de leurs samedis et les maîtres de stage souhaiteraient pouvoir leur confier des dossiers ou des audiences les vendredis.



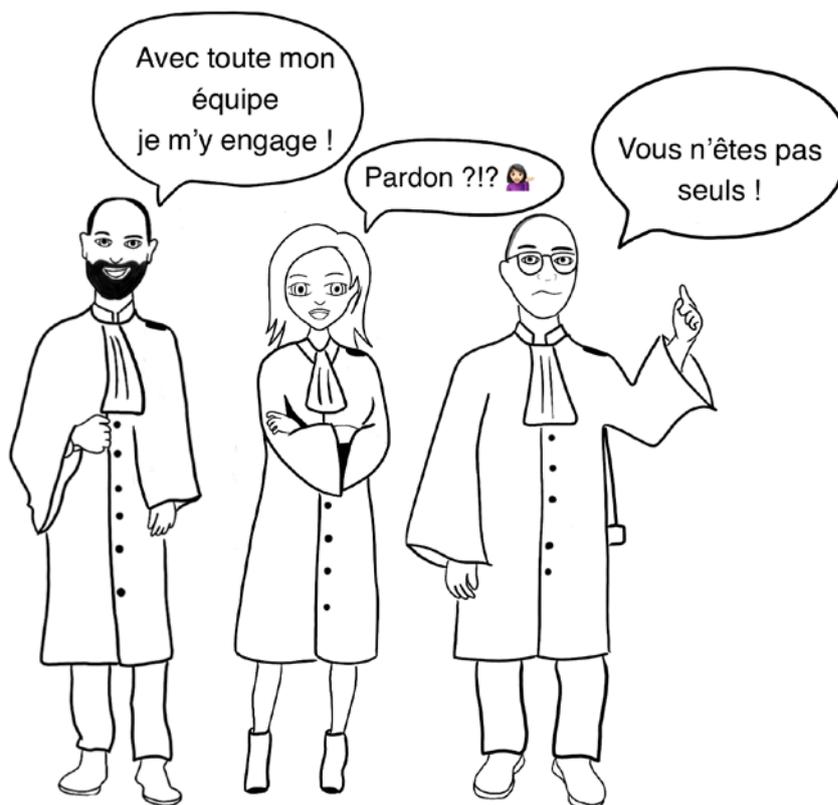
Mais les cours CAPA sont une obligation déontologique.

Plus encore, les cours CAPA doivent être considérés comme un accélérateur de l'intégration dans la profession des stagiaires.

Enfin, n'oublions pas que la déontologie leur est pour la première fois enseignée et que celle-ci constitue la base de notre profession.

Les cours CAPA doivent leur permettre d'acquérir très rapidement des réflexes nécessaires et ô combien importants dans les diverses matières qu'ils seront amenés à rencontrer.

Karim DAOUD



LE GRAND FRÈRE, JEAN-BAPTISTE BARONIAN

Ce qui m'a d'abord frappé chez Georges Izambard, la première fois qu'il est apparu devant nous au collège de Charleville, ce sont ses cheveux roussâtres en bataille et ses petites lunettes rondes à monture métallique. Leurs verres lui grossissaient tellement les yeux qu'ils les rendaient presque inhumains et qu'ils faisaient peur à voir. Dieu sait pourtant si Georges Izambard était un homme doux et affable! J'ai tout de suite senti qu'il n'était pas un professeur comme un autre. Il parlait de la littérature avec énormément d'enthousiasme. Il avait étudié à fond le théâtre de Pierre Corneille et était en mesure de réciter par cœur des dizaines de vers de ses tragédies, sans se tromper et sans la moindre hésitation.

Mais il connaissait aussi fort bien les écrivains actuels, autant les plus célèbres et les plus lus, comme Victor Hugo ou Jules Verne, que les plus hardis et les plus novateurs – notamment tous ces poètes que je découvrais, moi, dans les magnifiques fascicules de la revue *Le Parnasse contemporain*, à la Bibliothèque municipale de Charleville, et qui n'arrêtaient pas de m'éblouir : Charles Baudelaire, Théodore de Banville, Stéphane Mallarmé, Louis Xavier de Ricard, José-Maria de Heredia, Léon Dierx, Robert Luzarche, Paul Verlaine...

Nous avions le même dieu, le voyant le plus voyant de tous : Charles Baudelaire, qui était mort en 1867, « dans l'indifférence générale, selon Georges Izambard, alors qu'il aurait mérité les funérailles nationales et les hommages de la Patrie tout entière. »

Georges Izambard était intarissable à son sujet. Je pouvais l'écouter des heures et des heures analyser ou commenter les poèmes des *Fleurs du mal*, dans l'appartement qu'il avait loué, cours d'Orléans, et qu'il avait tapissé de livres.

C'est en toute confiance que je lui ai donné à lire mes propres poèmes, quelques semaines seulement après qu'il a pris ses fonctions de professeur de rhétorique. Il m'a assuré que j'avais écrit là des « choses inouïes », que mes vers apportaient un « souffle nouveau » à la poésie française et qu'ils étaient « tout à fait publiables ».

Je n'aurais pas pu le jurer, mais j'ai eu le sentiment que son jugement était sincère et qu'il frôlait même l'admiration. Comme s'il n'en revenait pas qu'un garçon âgé de quinze ans et demi à peine fût à ce point doué, à ce point précoce, et fût capable de maîtriser si impeccablement la langue française et, dans ses textes poétiques, d'être si original, si inventif, si « révolutionnaire ».

« Révolutionnaire. » Ce mot s'est gravé dans mon esprit. Est-ce que je pouvais me targuer de l'être ? Pour Ernest Delahaye, mon meilleur ami, oui, je l'étais bel et bien, et non seulement à travers mes poèmes, mais en outre dans ma manière de vivre, dans mes attitudes, qui effarouchaient ses parents lorsque j'allais lui rendre visite à Mézières, dans mes goûts, dans ce besoin irrépressible que j'éprouvais de fuir sans cesse la maison, de marcher tout seul sur les grands chemins, de parcourir des forêts obscures, de dormir n'importe où à la belle étoile, de lire des livres interdits, de braver ma maman, de lui tenir tête, de lui désobéir...

Georges Izambard avait une autre passion : la politique. Il détestait Napoléon III et il était d'accord avec Victor Hugo pour le considérer comme un « petit » empereur, un « petit » monsieur. Mais il détestait pareillement Auguste Thiers en qui il voyait un républicain par trop « conservateur ».

J'étais dans son appartement, le 20 juillet 1870, une date que j'ai bien rete-

nue car c'était le lendemain du jour où la France a déclaré la guerre à la Prusse. Il était furieux. Il ne partageait pas l'immense illusion patriotique de la grande masse de nos concitoyens. Il affirmait que cette déclaration de guerre équivalait à un suicide collectif, que les armées françaises n'étaient pas du tout préparées à affronter l'ennemi et que le pays ne s'en relèverait jamais, sauf si des progressistes convaincus arrivaient enfin au pouvoir. Il craignait que les Prussiens n'envahissent l'Alsace et la Lorraine.

Tout en fulminant et en s'indignant de la sorte, et tandis que ses yeux, derrière les verres de ses lunettes, me paraissaient encore plus gros que d'habitude, il triait ses livres. Comme il était sur le point de quitter Charleville et de rentrer chez lui, dans sa famille adoptive, rue de l'Abbaye-des-Prés à Douai, il voulait m'en offrir une bonne partie. J'étais enchanté, mais en même temps je réalisais que son départ imminent allait me laisser orphelin et que je ne rencontrerais pas de sitôt un homme de son érudition et de sa gentillesse. Quoiqu'il n'eût que vingt-six ans, je l'avais en effet presque assimilé à un père – à mon père, à mon géniteur qui nous avait tous lâchement abandonnés, maman, mon frère aîné Frédéric, mes deux sœurs Vitalie et Isabelle ainsi que moi, il y a une dizaine d'années, ce géniteur, dont le beau visage me poursuivait toujours et venait souvent, au milieu de la nuit, hanter mes rêves.

Où était-il maintenant ? Est-ce qu'il avait renoncé à la carrière militaire ? Est-ce qu'il s'était remarié et était désormais bigame ? Est-ce qu'il avait trouvé la mort ? Et dans l'affirmative, à quel endroit du pays se situait sa tombe ?

Le 24 juillet, Georges Izambard était parti, sans avoir assisté à la tradition-



nelle distribution des prix au collège, sans m'avoir vu monter sur l'estrade pour en recevoir plusieurs, sous les regards de ma maman, l'air détaché et impassible, ou faisant semblant de l'être. Sa façon à elle d'épater les autres mères, de leur montrer que mes excellents résultats scolaires n'avaient absolument rien d'étonnant.

Pour un peu, elle m'aurait grondé et reproché de ne pas avoir obtenu tous les prix de ma classe de rhétorique.

Les hostilités entre les forces françaises et les forces prussiennes ont commencé le 2 août. Très vite, le bruit s'est répandu que ces dernières s'approchaient de Sedan, donc à seulement vingt-deux kilomètres de Charleville, et qu'elles étaient en possession d'une artillerie très puissante. D'après *Le Courrier des Ardennes*, des divisions allemandes marchaient en direction de Paris. Le journal invitait les Français à se serrer les coudes et à participer à l'élan patriotique. Il demandait même aux élèves des lycées et des collèges de céder la valeur de leurs prix « en faveur de l'Armée impériale, qui défend en ce moment la cause nationale ».

Je n'ai pas suivi ce conseil. À la fin du mois d'août, je suis allé vendre la plupart des livres que Georges Izambard m'avait donnés à un bouquiniste de la place Ducale. Avec l'argent dont le bouquiniste m'a gratifié, j'ai acheté à la gare de Charleville un premier billet de chemin de fer pour Givet, puis à la gare de Givet un deuxième billet de chemin de fer pour Charleroi, et ensuite à la gare de Charleroi, un troisième billet de chemin de fer pour Saint-Quentin. Trois billets de troisième classe. Trois titres de liberté. À l'insu de ma mère.

De nombreux soldats se pressaient dans la salle des pas perdus et sur les quais de la gare de Saint-Quentin. Je les entendais dire que des espions

allemands avaient réussi à s'infiltrer un peu partout sur le territoire national et qu'il fallait redoubler de vigilance.

Je n'avais plus un sou pour acheter un quatrième billet à destination de Paris, le but de mon périple. Ce train était déjà à quai, et je me suis demandé comment je pourrais y monter, en déjouant l'attention des contrôleurs. J'ai essayé d'adopter l'apparence d'un voyageur ordinaire, qui cherche le compartiment dans lequel il doit prendre place. Par chance, il y avait beaucoup de monde et je passai inaperçu.

Au bout de quelques minutes, un attroupement s'est formé près d'un des wagons de tête. Des contrôleurs et un officier interrogeaient un drôle de créature, qui avait des allures suspectes – une personne costumée en femme.

Ils voulaient l'emmener et, comme elle résistait et poussait des cris aigus, ils ont tenté de lui lier les mains. Elle a aussitôt pâli et elle s'est étalée de tout son long sur le quai. J'ai alors remarqué qu'elle portait une bague à la bouche. J'ai cru qu'elle s'empoisonnait – une hypothèse toute romanesque.

J'ai profité de l'incident et de la confusion générale qu'il a provoquée pour grimper en catimini dans le train. Sur la plate-forme, un soldat a déclaré que ce mystérieux individu n'était ni une femme, ni un homme, mais un hermaphrodite.

J'ai sursauté. L'image de cet hermaphrodite étendu par terre m'est restée présente à l'esprit durant tout le trajet de Saint-Quentin à Paris. Elle était obsédante, terrifiante.

C'est peut-être à cause d'elle que je n'ai pas vu venir vers moi, un quart d'heure avant d'arriver à la gare du Nord, deux contrôleurs de la com-

pagnie ferroviaire. Ils avaient tous les deux une mine sévère. Dès qu'ils ont constaté que je ne disposais d'aucun titre de transport valable, ils ont fait appel à un de leurs collègues, un énorme fort des halles aux oreilles décollées. Lequel m'a menotté sans m'adresser la parole, puis, une fois que nous avons débarqué à la gare du Nord, m'a entraîné dans un fourgon cellulaire où m'avaient précédé cinq ou six bougres. Un rapide coup d'œil m'a permis de me rendre compte que j'étais le plus jeune de tous.

Le fort des halles s'est tourné vers un petit homme moustachu revêtu d'une vareuse bleu sombre et, en me désignant du regard, il a dit à haute voix que j'étais sûrement un déserteur doublé d'une dangereuse fripouille.

Le fourgon nous a conduits au dépôt de la préfecture de police.

Au bout d'une heure au moins, un commissaire tout rougeaud m'a interrogé. Lui, il avait l'air plutôt sympathique. J'ai hésité quand il m'a demandé mon nom, mon prénom et mon domicile. Je n'ai pas souhaité que ma pauvre mère apprenne que j'avais été arrêté et j'ai menti.

J'ai répondu que je m'appelais Arthur Izambard, et que j'habitais à Douai, rue de l'Abbaye-des-Prés.

Et j'ai réclamé le secours de mon *frère aîné* : Georges Izambard, professeur de rhétorique au collège de Charleville, actuellement en vacances... à la maison.

J'ai ajouté que je n'avais jamais été enrôlé dans l'armée, compte tenu de mon jeune âge, quinze ans et demi, et que je m'étais bêtement trompé de train. Au lieu de prendre à la gare de Saint-Quentin le train pour Douai,



Nos conseils financiers
où et quand vous voulez

En tout temps, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller Privalis. Ensemble, réinventons l'avenir.

ing.be/privalis



do your thing



j'étais monté par mégarde dans celui qui allait à Paris.

Ma défense était stupide : pas un seul des titres de transport, que le fort des halles avait trouvés sur moi et qu'il avait remis au commissaire, ne mentionnait la gare de Douai.

Tout sympathique qu'il fût, cet homme ne m'a pas épargné : que je me fusse trompé ou non, que je fusse de bonne foi ou non, il fallait payer à la compagnie des chemins de fer le prix de mon voyage en train de Saint-Quentin à Paris, augmenté d'une très lourde amende. Elle correspondait au montant de dix trajets en troisième classe.

Et en attendant qu'un de mes parents ou de mes proches ne règle les sommes « indubitablement dues », vu que de toute évidence, je n'étais pas en mesure de les acquitter, il m'a fait savoir que je serais écroué, séance tenante, à la prison de Mazas. J'y étais enfermé le soir même. Étant donné que mon incarcération a duré dix jours, j'ai eu le temps de prendre des renseignements sur cette prison, une des huit de la capitale avec la Conciergerie, la Roquette, Sainte-Pélagie, Saint-Lazare, la Santé, Clichy et le dépôt de la préfecture, où je venais de passer quelques heures.

Le bibliothécaire de Mazas, un ancien clerc de notaire condamné pour détournement de capitaux, m'a remis *Paris Guide*, un ouvrage passionnant en deux volumes, publié en 1867, l'année mémorable de la mort de Charles Baudelaire, et préfacé par Victor Hugo, dans lequel Jules Simon a décrit les lieux d'une façon fort précise.

« Supposez une grande muraille circulaire ; au centre, une rotonde ; entre la rotonde et la circonférence, huit corps de bâtiments appuyés d'un côté sur la muraille, de l'autre sur

la rotonde, et formant comme les rayons d'une roue immense : voilà Mazas. Les cellules sont disposées sur deux étages de chaque côté dans la longueur du corps du bâtiment ; celles de l'étage supérieur ouvrent sur un balcon ; du même point, l'œil aperçoit en même temps toutes les portes, à quelque endroit qu'on se place, et si on se tient dans la rotonde, on voit, en tournant sur ses talons, les huit corps du bâtiment formant huit grandes galeries, et toutes les portes du premier et du second étage dans chaque galerie. Cette rotonde est occupée au rez-de-chaussée par un bureau de surveillants ; au premier étage, par la chapelle, de sorte que l'autel est le point central de la prison et que chaque prisonnier l'aperçoit dès qu'il ouvre la porte de sa cellule. Les escaliers, les balcons, les poutrelles qui supportent la chapelle, sont en fer, et occupent très peu d'espace, afin de ne pas gêner la vue. Les promenoirs, sortes de longues alcôves sans ciels, fermés de trois côtés par une muraille et de l'autre par une grille, et dont chacun n'a guère que la dimension de deux cellules, occupent les espaces triangulaires laissés vides entre les corps de bâtiment. Chaque prisonnier s'y trouve isolé, comme dans sa cellule, et comme dans sa cellule aussi, il ne peut ni voir qui que ce soit, ni cesser d'être vu par le gardien. Mazas est pourvu d'une cantine et d'une bibliothèque. Il contient un très petit nombre de cellules doubles : on appelle ainsi deux cellules ouvrant l'une sur l'autre. On les emploie pour quelque assassin redoutable, à qui l'on veut donner un compagnon de captivité doué d'une excellente mémoire. On en fait aussi la politesse, quand il y a lieu, à un ministre ou à un général. Cette douceur ne se trouve pas dans les prisons belges ou anglaises. »

J'ai été extrêmement malheureux à la prison de Mazas. Si j'ai pu emprunter

des livres sans trop de difficultés, j'ai dû, en revanche, palabrer avec mes surveillants avant d'obtenir des feuilles de papier, un porte-plume et un pot d'encre. Ils redoutaient que je ne me serve du porte-plume pour m'ouvrir les veines. Je leur ai dit et répété que j'étais poète et, en guise de preuve, je leur ai récité plusieurs poèmes de Charles Baudelaire et de Paul Verlaine. Et j'en ai également récité deux des miens, *Sensation* et *Bal des pendus*, qui débute et s'achève par le même quatrain et qui me semblait de circonstance :

Au gibet noir, manchot aimable,
Dansent, dansent les paladins
Les maigres paladins du diable,
Les squelettes de Saladins.

Le quatrième jour, j'ai eu gain de cause. Ils m'ont remis de quoi écrire. Aussitôt, je me suis attaqué à la composition d'un sonnet, en me rappelant un article du journaliste Paul de Cassagnac paru dans *Le Pays* et contenant cette partie de phrase que j'ai gardée en mémoire : « ... Français de soixante-dix, bonapartistes, républicains, souvenez-vous de vos pères en quatre-vingt-douze... »

J'ai pensé à la chute de l'Empire, après la terrible bataille de Sedan, qui avait eu lieu la veille, le 2 septembre, et que le directeur de la prison de Mazas avait annoncée d'un ton grave à tous les détenus, lors du repas de midi à la cantine.

Morts de Quatre-vingt-douze et
de Quatre-vingt-treize,
Qui, pâles du baiser fort de la
liberté,
Calmes, sous vos sabots, brisiez
le joug qui pèse
Sur l'âme et sur le front de
toute humanité ;



→

Hommes extasiés et grands
dans la tourmente,
Vous dont les cœurs sautaient
d'amour sous les haillons,
Ô Soldats que la Mort a semés,
noble Amante,
Pour les régénérer, dans tous
les vieux sillons;

Vous dont le sang lavait toute
grandeur salie,
Morts de Valmy, Morts de
Fleurus, Morts d'Italie,
Ô million de Christs aux yeux
sombres et doux;

Nous vous laissons dormir avec
la République,
Nous, courbés sous les rois
comme sous une trique.
– Messieurs de Cassagnac nous
reparlent de vous!

Quand j'ai terminé mon sonnet, je
me suis brusquement senti incapable
d'en commencer un autre. J'étais
comme inhibé, vidé de toute énergie,
moi qui croyais en avoir à revendre,
moi qui me vantais toujours devant
Ernest Delahaye et mes condisciples
au collège de pouvoir écrire dix,
quinze, vingt, quarante poèmes les
uns à la suite des autres, en fran-
çais comme en latin, sans devoir
jamais lever la tête, ni même avoir
besoin de reprendre mon souffle. Moi
qui, depuis longtemps, me vantais
aussi de posséder tous les paysages
possibles.

Le matin du dixième jour de ma
pénible détention, un vieux geôlier
est venu m'annoncer dans ma cellule
que quelqu'un avait réglé toutes mes
dettes et qu'il m'attendait à présent
au parloir « pour me ramener chez
moi ». Il s'agissait, m'a-t-il précisé,
de mon « grand frère ».

Je n'ai pas été surpris d'y revoir
Georges Izambard, et non pas
Frédéric. Avec ses cheveux roussâtres
en bataille et ses petites lunettes
rondes à monture métallique, je l'au-
rais reconnu entre mille.

Il m'a souri – une sorte de sourire
complice. Puis, en présence du vieux
geôlier, il m'a dit qu'il était temps
que je rentre « à la maison ».

À Douai.

*Auteur : Jean-Baptiste Baronian⁸⁵
Prisonnier : Arthur Rimbaud*

Pierre HAZETTE: professeur émérite, agrégé en Lettres classiques, ancien ministre.
André RENETTE: avocat au barreau de Liège-Huy, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Jean-Baptiste BARONIAN: académicien, écrivain, romancier, anthologiste.
Michel COPEL: professeur émérite de l'Université de Namur.
Daniel Salvatore SCHIFFER: professeur, philosophe, écrivain et essayiste.
Pierre MERTENS: écrivain belge, professeur émérite à l'Université libre de Bruxelles.
Patrick HENRY: avocat au barreau de Liège-Huy, ancien bâtonnier de l'Ordre, chargé de cours à l'Université de Liège.
François DESSY: avocat aux barreaux de Liège-Huy et de Namur.
Jean-Pierre BOURS: avocat fiscaliste du barreau de Liège-Huy, professeur émérite HEC Liège.
Alain BERENBOOM: avocat du barreau de Bruxelles et professeur à l'Université libre de Bruxelles.
Bruno COLSON: historien, professeur à l'Université de Namur.
Olivier BONFOND: avocat du barreau de Liège-Huy.
Cavit YURT: avocat au barreau de Bruxelles.
Alain DARTEVELLE: écrivain belge.
Robert DE BAERDEMAEKER: avocat au barreau de Bruxelles, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Christine DEFRAGNE: avocate au Barreau de Liège-Huy, présidente honoraire du Sénat.
Maxime FILLUZEAU: avocat au barreau de Paris.
Michel CLAISE: juge d'instruction à Bruxelles, écrivain.
Réginald DE BÉCO: aumônier de prison, avocat honoraire au barreau de Bruxelles, président d'honneur de la Ligue des droits humains.
Frédéric MATERNE: juriste-linguiste à la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg.
Alexis AÍVAREZ: professeur à l'Université de Liège et écrivain.
Jean DE CODT: président à la Cour de cassation de Belgique.
Yves DEMANET: avocat du barreau de Charleroi.
Jacques FIERENS: avocat au barreau de Bruxelles, professeur émérite à l'Université de Namur, Louvain (UCL) et Liège.
Jacques MALHERBE: avocat au barreau de Bruxelles, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain.
Christian CHARRIÈRE-BOURNAZEL: avocat et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris, maître en Lettres classiques.
Christian JASSOGNE: premier président honoraire de la Cour d'appel de Mons.
Vincent DEFRATEUR: avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'Université libre de Bruxelles et à l'Université Saint-Louis.
Albert ROUET: archevêque émérite de Poitiers.
Xavier DIJON: professeur émérite de l'Université de Namur.
Olivier COLLON: avocat du barreau de Bruxelles.

85 Écrivain, romancier, anthologiste, essayiste, critique littéraire, membre de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Auteur de près de soixante-dix ouvrages.

EXTRAIT DE ...

Nouvelles rassemblées par François Dessy

Privé de liberté, pas de génie

30 prisonniers célèbres

Se retrouver derrière les barreaux est une conflagration, un séisme total. Certains y laissent à jamais leur force, leur gaieté, leur vie. D'autres échappent à cette brutale corrosion de l'être. Dos aux murs, aux quatre murs de leur cellule, des âmes incomparables se forgent un art de vivre par temps de catastrophe. La clé de leur résilience carcérale ? Pousser plus loin la connaissance de soi, des autres, la plume, pour repousser la fatigue de vivre enfermé, sublimer l'inconcevable pour ne pas y succomber. Créer, ne sachant pas crier leur désespoir au monde qui les ignore. À ces prisonniers-là, 30 rédacteurs ont consacré une nouvelle biographique. Socrate, Vercingétorix, Jeanne d'Arc, Villon, Cervantes, Napoléon, Chénier, Louise Michel, Wilde, Rimbaud, Verlaine, Dreyfus, Soljenitsyne, Turing et bien d'autres. Tous furent, à leur manière, privés de liberté, mais pas de génie. La prison catalyse leur destin. Cervantes, Soljenitsyne et Dostoïevski y entrent en simples captifs pour en sortir écrivains. Par une dissociation miraculeuse, ils se sont mentalement désenlâvés, décloisonnés. Ils ont combattu la servitude en empruntant les sentiers invisibles de la liberté. Ils ont trouvé un champ infini au cœur de l'impossible.

Prenons tous ces récits biographiques de détenus, mettons-les côte à côte, des plus anciens aux plus récents. Nous l'apercevons : rares sont les espaces-temps qui enjambent les siècles, les pays, les frontières dans un état aussi net de conservation que les prisons. Ici se loge la seconde vérité, à la source de ce livre : il y a comme une proximité séculaire et universelle des chaînes, comme un invariant du monde carcéral, les conditions de détention actuelles charriant pour ainsi dire les occurrences passées de chaque privation de liberté.

Les fragments de vie des 30 prisonniers célèbres évoqués dans cet ouvrage en sont les témoins et la preuve.

En couverture : La ronde des prisonniers, Vincent Van Gogh

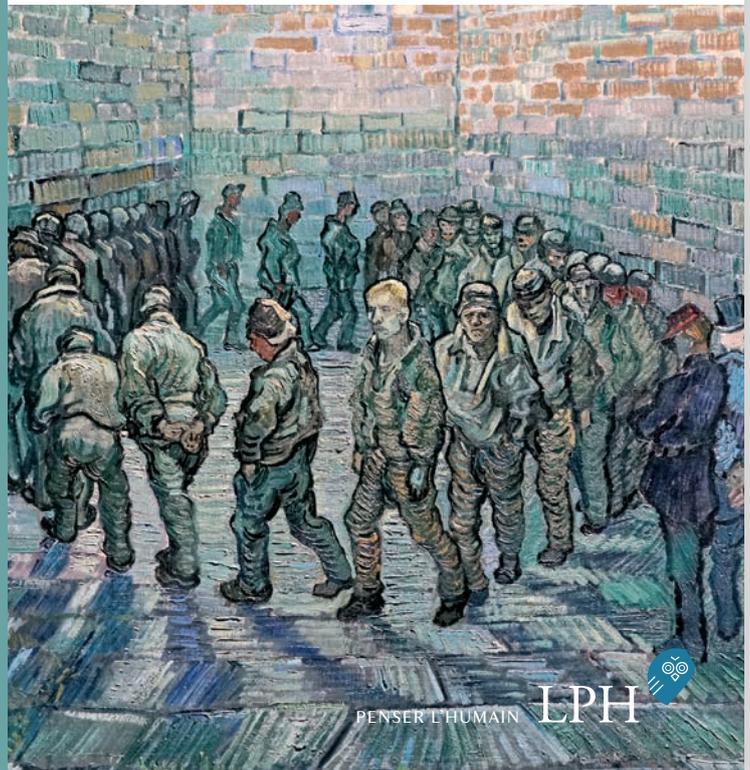
PENSER L'HUMAIN

La collection Penser l'humain dirigée par Jacques Lemaire et Fernand Léris rassemble des monographies et essais interrogeant l'homme dans son rapport à lui-même et au monde.

LPH



Prix : 30,00 €



Privé de liberté, pas de génie. 30 prisonniers célèbres.
Nouvelles rassemblées
par François Dessy.

- > Éditeur : La Pensée et les Hommes.
- > Collection : Penser l'humain
- > ISBN : 978-2-39043-015-5
- > Dépôt légal : D/2022/1601/3



François DESSY

RETOUR SUR LA RENTRÉE SOLENNELLE DU 19 NOVEMBRE 2021









JEUX SANS FRONTIÈRES

Je n'ai jamais adhéré à l'idée selon laquelle le monde se résumerait à un grand village et que nous en serions tous ses habitants, évoluant sous une même bannière, mus par un idéal commun. Autant le village global de McLuhan m'a toujours apparu comme un concept qui faisait sens au regard des développements technologiques amorcés au siècle dernier, autant la représentation d'un monde sans nations, sans Etats me laisse perplexe. Très en vogue depuis plusieurs décennies, elle a fait maints adeptes nonobstant la candeur de ses prémisses.

L'idée d'une mappemonde sans frontières est séduisante. Google Earth en est en quelque sorte la préfiguration sublimée, l'anamorphose digitale magnifiée. Le 'World Without Borders' en incarne le slogan ramassé, la devise idéale. Sans

frontières, le monde irait mieux, tournerait mieux. Pour autant, elle demeure utopique. La réalité historique, politique est autre. Jamais au cours de l'Histoire, le monde n'aura subi autant de tracés de nouvelles frontières, d'édifications de murs et de clôtures dites de «sécurité» qu'au cours des dernières décennies. Il y a aujourd'hui quatre fois plus d'Etats que lors de la création de l'ONU. Et rien ne semble arrêter le cours de cette tendance quelles que soient les incantations que l'on y objecte.

Nous confondons souvent la réalité telle que nous la voudrions avec la réalité telle qu'elle est. Kant et d'autres ont formulé ce postulat dans des termes plus savants. Il est pénible de reconnaître le monde tel qu'il est, et plaisant de le rêver tel qu'on le souhaite, écrit Régis Debray. Aussi la théorie exprimée

Samuel P. Huntington à travers son emblématique 'Choc des civilisations' est-elle souvent décriée, vouée aux gémonies car, par raccourci de pensée, on assimile ce qu'il décrit à ce qu'on pense qu'il voudrait qu'il soit. Ecrit en 1996, son livre a anticipé bon nombre de tensions, de conflits nationaux ou internationaux. Visionnaire, il a conjecturé la menace que représentent la Chine et l'islam face à un Occident de plus en plus enclin à l'effacement.

Qu'on le veuille ou non, les heures sombres que nous vivons actuellement sur le continent européen accréditent la thèse d'Huntington. C'est là un constat amer, triste, mais bien plus en phase avec la réalité ontologique que les mottos bobos ou les post-its post-soixante-huitards. Il y a eu, il y a, il y aura des frontières, des peuples et des civilisations. Le véritable enjeu est et sera celui de la coexistence et non celui de la renonciation à nos différences. Cette manie de l'époque qui voudrait tout lisser, tout ramener à un sticker estampillé 'One World' comporte en elle les germes de la négation de l'autre, elle attende à l'altérité. A terme, elle est porteuse de tragédies.

C'est parce que les Ukrainiens ne sont pas des Russes qu'ils sont massacrés par ceux-ci. C'est parce que les Ukrainiens nous ressemblent davantage que les Afghans que nous préférons leur réserver l'asile. Et c'est peut-être car nous ne comprenons pas les Russes que nous n'avons pas vu venir ce qui advient aujourd'hui. Ainsi va le monde, qu'on le veuille ou non. Et cette guerre nous rappelle la persistante réalité des frontières, physiques, culturelles et linguistiques.

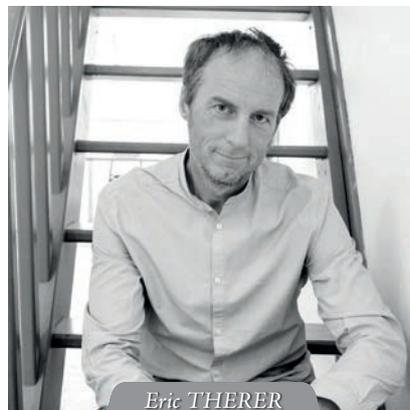


les funérailles infatigables



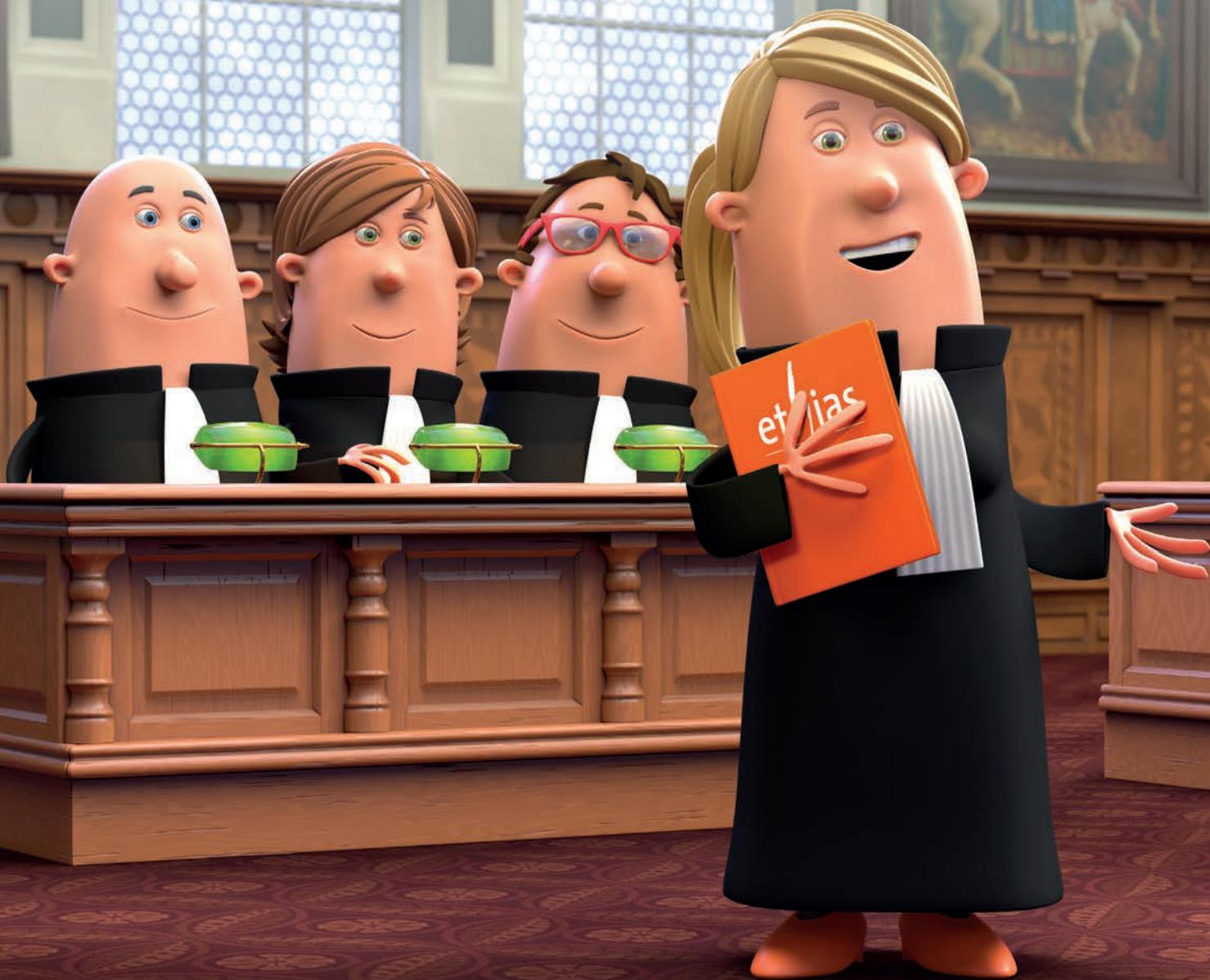
Copyright : Denis Verkeyn

Paradoxalement, notre surplus de pouvoir, notre excès de puissance rend notre humanité impuissante. Et le droit, qu'il soit international, humanitaire ou affublé d'une autre épithète peine à la maintenir indemne. Comme si le cours des choses s'emballait au point que l'on en perde toute emprise, toute prise avec la raison. S'il n'y a plus de limite, alors doit subsister la frontière. La frontière, non comme rempart d'un territoire enclos, mais comme remède pour un monde à éclore.



Eric Therer

Et vous, qui plaide votre cause ?



Ethias, l'assureur de choix des avocats

Pour vous permettre d'exercer votre métier en toute sérénité, Ethias a développé une gamme de produits d'assurance adaptés à votre profession.

Renseignez-vous auprès de votre Barreau.

La meilleure protection, c'est celle d'Ethias !

www.ethias.be/pro

ethias
sourire assuré

Un avocat s'étonne de la désignation du Pr Boxho en qualité d'expert judiciaire (chargé d'examiner la réduction d'autonomie de son client). Il déclare : *« Cela ne va pas ! Le Dr Boxho est un médecin légiste. Mais mon client n'est pas mort ! »*

Ah l'influence des séries télévisées ...



Confronté à un fournisseur d'électricité demandeur en justice, l'avocat du défendeur conteste tous azimuts et estime, enfin, que le demandeur *« abuse de son non-droit »*.

Peut-être à l'insu de son plein gré ...



Un confrère demande en termes de conclusions la *« condamnation de la demanderesse à garantir la concluante (sa cliente) de toute condamnation en principal, intérêts et frais envers la demanderesse »*.

Il y a comme un hic.



La Président d'une chambre correctionnelle questionne un apprenti délinquant lors de l'instruction d'audience :

« Pourquoi attendiez-vous vos amis devant la pharmacie qu'ils étaient en train de braquer ? ». Réponse : *« Je ne pouvais pas partir parce que je devais récupérer mon sac de cours. »*

Il avait encore beaucoup de choses à apprendre visiblement.



Les baux sont aussi une source inépuisable de perles, comme :

« Tout montant dû par le preneur, et non payé quinze jours après son échéance, produira de plein droit et sans mise en demeure, au profit du bailleur, un intérêt de 5% (cinq pourcent) par mois à partir de son échéance, l'intérêt de tout mois étant dû pour le mois entier. »

A 60% l'an, autant que le locataire ne paie pas 😊.

Géraldine VERDIN



LA RÉSISTANCE CITOYENNE, UNE UTOPIE OU UN AUTRE MONDE POSSIBLE ?

Liège est une ville dynamique, sans cesse en mouvement, en action, en évolution, véritable poumon de la Wallonie et qui fait la fierté de ses habitants!

Tous les ans, de nouveaux projets voient le jour dans notre belle Cité Ardente, qu'ils soient de nature économique, urbanistique, logistique, digitale, ...

Cette évolution est bien entendu nécessaire et importante, mais pas à n'importe quel prix!

Notre monde globalisé peut sembler quelque peu dérégulé, voire sans raison.

Au travers de deux exemples actuels et locaux, cette contribution personnelle vise à prendre un peu de hauteur et à réfléchir au futur que nous souhaitons pour notre belle ville.

| ALIBABA STOP OU ENCORE ?

« Liège Airport Meilleur aéroport européen pour 2021 », voilà ce que titrait le site *Wallonia.be* en octobre 2021¹. Quelle fierté pour Liège et ses dirigeants! Plus de passagers transportés mais surtout... plus de marchandises transitant par Liège!

Dans ce contexte, quelques semaines plus tard, le géant chinois ALIBABA et sa filiale CAINIAO débarquaient à Liège Airport².

De nouveaux jobs directement créés par l'entreprise et un boum économique pour la région, le monde politique wallon l'affirmait et en était

certain : il s'agissait d'une excellente nouvelle pour la Wallonie!

Certains n'en étaient pourtant pas convaincus et ont décidé de s'organiser.

Des collectifs citoyens contre l'arrivée d'ALIBABA se sont donc créés dans la région : le Comité Liège Air Propre (CLAP)³, STOP ALIBABA⁴, ...

Selon eux, cette arrivée n'est pas qu'une bonne chose, que du contraire!

Ainsi, ils pointent des problèmes au niveau : du climat (accentuation du trafic aérien mais aussi routier avec plus de camions se déplaçant autour de l'aéroport); de la santé (pollution de l'air mais aussi nuisances sonores pour les riverains); de l'environnement et de la biodiversité (artificialisation des sols menaçant la biodiversité locale); de l'économie locale (produits chinois de mauvaise qualité vendus à très bas prix, responsables d'une concurrence déloyale avec les artisans liégeois); de l'emploi (doute quant à la pérennité des emplois créés et de la précarité des conditions de travail, notamment en raison de la robotisation de ce type d'entrepôt), etc.

Des actions de désobéissance civile, mais également un plaidoyer politique toujours plus important, fleurissent dans cette lutte.

Soulignons leur dernière victoire en date : la pétition citoyenne permettant d'avoir un réel moratoire, et un débat démocratique au sein du Parlement Wallon, avec l'audition de différents experts, une enquête

publique et une véritable étude d'influence quant à l'extension de Liège Airport et l'arrivée d'ALIBABA⁵.

| URBANISATION MASSIVE DANS DES PARCS LIEGEOIS ?

Autre thématique, autre débat, même type de combat...

L'urbanisation croissante des parcs et espaces verts liégeois semble inéluctable dans un climat de promotions immobilières toujours plus importantes.

Si certains projets paraissent réfléchis, équilibrés et acceptés par la population locale, tel l'écoquartier de Coronmeuse, d'autres apparaissent plus critiquables et sont à tout le moins plus critiqués.

Ainsi, le projet immobilier de la société MATEXI au cœur même du Bois de la Chartreuse a rencontré une opposition vivace de la part de certains riverains et activistes écologistes, soucieux de préserver ce poumon vert.

L'association UN AIR DE CHARTREUSE s'est créée fin 2017, dès le lancement du projet⁶.

Une Zone A Défendre (ZAD), sorte de squat à vocation politique, s'est même installée à la fin du mois de mars⁷.

Leur objectif commun est de protéger le Bois d'une urbanisation massive qu'ils considèrent comme extrêmement dommageable pour la biodiversité de la nature liégeoise.

1 <https://wallonia.be/fr/actualites/liege-airport-meilleur-aeroport-europeen-pour-2021>

2 <https://www.rtb.be/article/alibaba-debarque-officiellement-a-liege-airport-et-inaugure-son-premier-entrepot-10875158>

3 <https://liegeairpropre.be/>

4 <https://stopalibaba.com/>

5 <https://a-contre-courant.be/index.php/2021/10/05/objectif-atteint-place-a-debat-lextension-de-liege-airport-parlement-de-wallonie/>

6 <https://chartreuse-liege.be/>

7 <https://www.rtb.be/article/parc-de-la-chartreuse-a-liege-le-pot-de-terre-contre-le-pot-de-beton-10969971>



Dans le même ordre d'idée, et bien que les projets immobiliers soient là toujours au stade de la réflexion, les collectifs SAUVONS LE BOIS D'AVROY et SAUVONS LE BOIS L'EVEQUE (Cointe) ont le même souhait de préserver des espaces naturels liégeois.

| QU'EN CONCLURE ?

Pour l'ensemble de ces militants ou activistes, il ne s'agit pas de lutter aveuglement contre le progrès, mais d'avoir une réflexion globale quant aux modèles de société et de planète dans lequel nous souhaitons voir les générations futures grandir.

Ils estiment qu'une résistance pacifique et intense est possible face à des projets portés davantage par les intérêts de grands groupes que par ceux des citoyens.

A l'heure où le GIEC rend chaque année des rapports plus alarmants⁸, cette réflexion de société m'apparaît plus que nécessaire, dans notre

monde tournant à plein régime et où la croissance et le profit semblent être les seuls moteurs.

Les défis sociaux, écologiques, démocratiques, humains etc. sont sans cesse plus importants et nous ne pouvons les ignorer et fermer les yeux. Notre profession n'est d'ailleurs pas connue pour cela !

Ces mégaprojets, s'ils peuvent sembler *a priori* très séduisants et alléchants pour la population, doivent pouvoir être questionnés et remis en question.

C'est une exigence de notre débat démocratique et plus généralement de notre rôle de citoyen.

Il est de notre devoir de nous informer, de creuser et de chercher derrière les discours politiques. Cette « curiosité » fait d'ailleurs la force de notre métier d'avocat.

Je ne peux dès lors que vous conseiller d'être toujours vigilant, à l'écoute



Jean-Guillaume MALCHAIR

des autres et prêt à vous battre pour ce en quoi vous croyez.

Liège a toujours été une ville ambitieuse et vivante. Elle se doit d'être en constante évolution ; mais n'acceptons pas sans réflexion tous les projets qui la concernent. Il est parfois nécessaire de mener une politique d'opposition constructive face aux défis positifs ou négatifs qu'elle rencontre.

Jean-Guillaume MALCHAIR

⁸ <https://www.rtb.be/article/rapport-du-giec-sur-le-climat-les-demi-mesures-ne-sont-plus-une-option-10944519>



DLex

Fiers de compter plus de 4.000 utilisateurs belges

Logiciel de gestion puissant fait sur mesure pour votre cabinet d'avocat



DLex Mobile

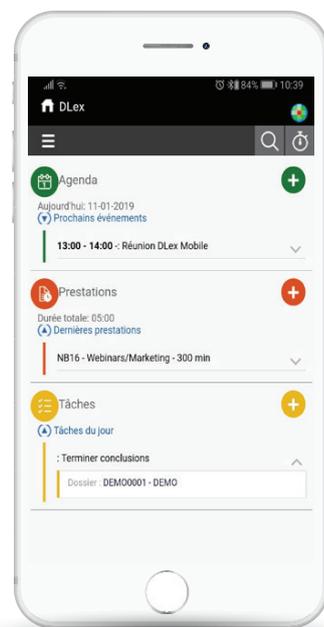
Ayez toujours vos dossiers à portée de main : au tribunal, chez un client ou encore en déplacement...

Intégration DPA

Utilisation et consultation du carnet d'adresses DPA, les données de vos dossiers incluses dans vos envois, l'intégration de toute communication avec DPA dans vos dossiers et affectation des frais du dépôt au bon dossier.

Service personnalisé

Une relation étroite avec chaque client pour lui offrir une solution adaptée à ses besoins.



Pour plus d'information,
surfez vers dlex.be
ou contactez dlex.be@wolterskluwer.com



Wolters Kluwer
When you have to be right

CHRONIQUE CULINAIRE #4

Chers Confrères,
Chers Amis,

Dernier numéro de l'Open Barreau de cette année judiciaire et donc dernière chronique culinaire pour ma part.

Si, dans ma dernière chronique, je vous avais délivré une seule adresse en terre liégeoise qui, in fine, contenait en réalité plusieurs tables, c'est en capitale, cette fois, que je vous emmène pour ma dernière chronique de l'année judiciaire.

Certains d'entre nous sont amenés à affronter – et le mot est faible – les juridictions bruxelloises. A cette occasion, vous aurez peut-être dû faire face à l'un ou l'autre confrère qui, après deux courbettes, cinq révérences et une demi-douzaine de « couches de pommade », vous servira à l'issue de votre audience – qui s'apparente d'ailleurs plus à un sketch qu'à une plaidoirie – les traditionnelles salutations bruxelloises : « Allez, bon retour en province, estimé contradicteur » (ou en Principauté, c'est selon) ... s'imaginant au passage que votre diligence vous attend au pied du palais, qu'il vous faut plusieurs heures de cheval pour rentrer et qu'à Liège, petite bourgade crasseuse de province, on ne pratique que le bail à ferme ... que l'on a bien évidemment appris à l'université des champs.

Après une telle audience, il vous faudra assurément « faire bonne chère » pour vous remettre de vos émois et ne pas vous gâcher tout le reste de la journée.

Je vous propose donc une petite table de qualité et sans prétention : tout l'inverse de votre audience du matin et de votre (peu)estimé contradicteur.

C'est ainsi chez « Bonjour Colette » situé à deux pas du Parlement et du Parc Royal que je vous emmène alors. Le cadre intérieur est tout aussi délicieux que le contenu de votre assiette. La table « Bonjour Colette » se définit elle-même comme « une néo-cantine chaleureuse et conviviale, curieuse et toujours à la recherche de nouvelles saveurs ». A emporter ou manger sur place, un service des plus agréables et charmants vous proposera ainsi diverses soupes, tartines joliment garnies, quiches ou autres assiettes alliant d'excellents produits maison avec un assortiment de légumes toujours de saison et aux saveurs d'ici et d'ailleurs. En outre, cette adresse met un point d'honneur à allier cuisine et respect de l'environnement, petit plus qui ne gâche en rien votre assiette, que du contraire.

Une adresse à découvrir donc pour un brunch ou lunch convivial et qui vous rappellera qu'en capitale, il y a aussi de chouettes endroits avec des personnes sympas.

*Benoit HANOT
Avocat au barreau de Liège
Collaborateur parlementaire
au sein de la Chambre des
Représentants*



BENOIT HANOT



LES PARTENAIRES DU BARREAU DE LIÈGE-HUY

A consommer, sans modération!

Le barreau de Liège-Huy a mis en place une liste de partenaires à votre disposition, accessible via l'extranet du barreau.

| Découvrez les avantages qu'ils vous réservent via

<https://extra-liege.avocats.be/partenaires>

Ces partenaires sont issus de tous les secteurs. Ils présentent chacun des offres spécifiques pour les avocats de notre barreau, sur simple présentation de la carte professionnelle.

Le barreau souhaite par cette action vous permettre de devenir les clients privilégiés de ces entreprises.

Nous vous invitons à utiliser leurs services car ils ne pourront nous renouveler leur offre que si nous leur faisons confiance.

N'hésitez pas à revenir vers nous avec vos suggestions de partenaires afin d'approcher au plus près vos habitudes et vos besoins.

*Aurélien Bortolotti -
Soraya Mhidra - Laurent Rolans
- Eric Franssen*
info@barreaudeliege-huy.be

BARREAU DE
LIÈGE — HUY



CATEGORIE	NOM
Assurance	Marsh
Ameublement	Barbier ébénisterie d'art Vivre Contemporain
Automobile	Car Avenue
Bijouterie	Joillier G. Dubois
Destruction d'archives - Reliure	La Lumière
Edition juridique	Knops Publishing Larcier - Intersentia
Immobilier	Allen Keapler
Informatique	Limelogic
Institut de beauté	Institut Dartois-Guillemins
Logiciel pour avocat	Dlex Docify Secib
Mobilier de bureau	O'Buro
Parking	Van der Valk Selys
Robe d'avocat	Aktan Couture
Service financier	ING - Privalis
Transport	Herline
Vélo	Bicyclic

Dans le métier d'avocat
et de notaire, les bases
sont les mêmes.

Mais qui va chez son avocat
pour un conseil successoral ?

Dans le monde de l'informatique, il existe également plusieurs spécialisations. Vous êtes certainement satisfait de votre logiciel spécifique pour avocats. Pourquoi ne pas vous adresser à un spécialiste pour la gestion quotidienne et la sécurité de votre réseau ? Un spécialiste qui connaît votre métier et les logiciels que vous utilisez.

Grâce à notre formule « all inclusive », offrez vous une équipe informatique pour un prix adapté à la taille de votre organisation.

Vous voulez en savoir plus ? Rendez-vous sur notre site



LIMELOGIC

Rue Ernest Sovay, 29a | 4000 Liège | Tél. : +32 4 221 10 10
Avenue Gustave Demey, 47 | 1160 Auderghem | Tél. : +32 2 850 94 07
Fax : +32 4 221 20 20 | info@limelogic.be

www.limelogic.be

24H/24 | 7J/7 | Support en français-néerlandais-anglais



Easydrafting, le moyen le plus facile pour personnaliser vos documents juridiques



Économisez votre temps

Vous gagnez un temps précieux dans la réalisation de vos documents juridiques grâce à notre outil intuitif et très facile d'utilisation.



Concentrez-vous sur votre réelle valeur ajoutée

Le temps gagné en utilisant Easydrafting vous permet de vous consacrer davantage à des dossiers à plus haute valeur ajoutée pour votre business et de développer votre activité de conseil et de service auprès de vos clients.



Simplifiez-vous la vie au quotidien

Tous vos modèles sont centralisés en un seul endroit pour une meilleure accessibilité.



Visez la précision et l'efficacité

Vous bénéficiez de modèles fiables et actualisés régulièrement par nos experts.



Travaillez en toute sécurité

Avec Easydrafting, vous profitez d'un environnement de travail entièrement sécurisé.



Exploitez vos propres modèles

Vous avez la possibilité d'intégrer et d'exploiter de façon illimitée vos propres modèles et documents grâce au pack Easydrafting Custom.



Une bibliothèque de modèles, plusieurs domaines

- ✓ Les essentiels du droit (clé d'entrée de la plateforme)
- ✓ Droit de l'IP/IT
- ✓ Droit économique et des sociétés



Vous souhaitez plus d'informations ou une démonstration gratuite ?

Contactez-nous au **0800 39 067** (gratuit depuis la Belgique),
via info@stradalex.com ou sur stradalex.com/fr/easydrafting

Découvrez
Easydrafting

